L'ABEILLE.

PAR BULLIET, MAGNE & CO.
NO. 5, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS :
ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année : dix piastres pour la feuille imprimée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra partager cet avantage avec la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que tous les arrérages aient été payés. Les abonnés qui changeront de résidence sans donner avis de leur nouvelle adresse, seront responsables de tout dommage qui pourra en résulter.

ANNONCES.—Une première insertion de chaque annonce, pour la première fois, une piastre cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans la teneur originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le cartel de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, 50 piastres. Compagnies d'Assurances et autres moyennes, 100 piastres. Banques, 200 piastres.

Les Annonces des Mineurs ne seront insérées au public à des termes plus favorables que celles ordinaires. Les annonces pour appeler l'attention du public à des ventes de meubles, les articles usagés &c. &c.

Les Annonces ou Articles, lorsque la position [illegible] d'avance.

Les Avis relatifs à [illegible]

Les affaires d'intérêt [illegible]

Tout article publié [illegible]

Les Avis [illegible]

Les Annonces [illegible]

Les Annonces [illegible]

Les Annonces